

AVIS DE SOLICITATION À MANIFESTATION D'INTÉRÊT N°03 /ASMI/MINCOMMERCE/DU

RELATIF À LA SÉLECTION DES ENTREPRISES SPECIALISÉES EN MENUISERIE BOIS POUR L'ACQUISITION ET L'INSTALLATION DES EQUIPEMENTS DE FERMENTATION, DE SECHAGE ET DE CONTRÔLE QUALITÉ POUR LE CENTRE D'EXCELLENCE DE TRAITEMENT POST-RECOLTE DU CACAO FIN DE TIKO.-

10 JUIN 2024

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La globalité du marché international du cacao est structurée suivant un référentiel de qualité en fonction de différentes valeurs marchandes. On y retrouve, en fonction de cette valeur marchande, quatre (04) catégories marchés au rang desquels figure le marché de niche qui, convient-il de souligner, est en pleine expansion ces dix dernières années.

Il concerne des chocolatiers du monde entier, surtout des pays producteurs. En effet, les chocolatiers peuvent produire, grâce au progrès scientifique et technologique, leur produit d'une manière éthique vis-à-vis des producteurs et de l'environnement. C'est avant tout un cacao gustatif, où les valeurs aromatiques sont dépendantes de la variété génétique et du travail de mise en valeur réalisé.

De ce fait, on assiste à une meilleure valorisation des cacaos dits de "spécialité", dont les prix sont rémunérateurs et, partant, peuvent générer un accroissement substantiel des revenus des producteurs, contrairement au cacao conventionnel en proie aux fluctuations des cours du marché international, qui ne profite qu'aux industriels.

Aux fins de tirer meilleur parti des retombées induites par le marché de niche, le Cameroun se doit de s'investir davantage dans ce segment, au regard, d'une part, des caractéristiques particulières de ses fèves notamment sa couleur rouge-brique, sa teneur en beurre et sa granulométrie supérieure aux autres origines qui, somme toute, sont prisées par les Maîtres Chocolatiers et Confiseurs européens, et, d'autre part, de son intégration, le 14 juin 2023, l'Annexe C de l'Accord International sur le Cacao qui représente la liste très restreinte des pays producteurs exportant totalement ou partiellement du cacao fin dans le monde.

Ces efforts inlassablement consentis, aussi bien dans le domaine de la recherche, de la production que de la commercialisation, a permis au Cameroun d'intégrer, le 14 juin 2023, l'Annexe C de l'Accord International du Cacao, qui représente la liste très restreinte des pays producteurs exportant totalement ou partiellement le cacao fin dans le monde.

Cette notoriété internationale exige l'acquisition des équipements scientifique et techniques qui permettront d'atteindre les standards internationaux de production de cacao fin. C'est dans ce sillage que le Ministère du Commerce a trouvé non sans pertinence de doter les entités bénéficiaires de Centre d'Excellence de traitement Post-Récolte du Cacao Fin, des outils appropriés pour le contrôle des opérations post-récoltes, qui, au final, contribuent à conférer à la fève camerounaise une identité et une réputation spécifique, à garantir sa compétitivité sur le marché international et à améliorer substantiellement les revenus des producteurs.

II. OBJET DE L'AVIS DE SOLICITATION À MANIFESTATION D'INTERET

Le présent Avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt a pour objet la présélection des entreprises spécialisées en menuiserie bois désirant participer à la préqualification en vue de la constitution d'une liste restreinte pour l'Appel d'Offres National Restreint relatif à l'acquisition et



l'installation des équipements de fermentation, de séchage et de contrôle qualité pour le Centre d'Excellence de Traitement Post-Récolte du Cacao Fin de TIKO.

III. CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux, objet du présent Avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt consistent en consistent en l'achat et l'installation du matériel de fermentation, de séchage et de contrôle qualité.

Il s'agit de:

- caisse de fermentation en bois absorbant ;
- bascule mécanique semi-automatique ;
- thermomètre à bras incorporé au pH à sonde ;
- sceaux-maçon ;
- brouettes de marque ;
- bâche UV incolore ;
- nattes de séchage en lamelles de bambou de raphia (Lxl) : 460cmx150cm,
- bloc portes en bois durs ;
- agencement vestiaires en bois dur ;
- humidimètre professionnel de marque Dramski ;
- palettes en bois durs ;
- planchette en bois ;
- cutters avec lames rechargeables ;
- sacs en jutes ;
- entonnoir en plastique ;
- socle de séchage en bois absorbant ;
- chariot de colis magasin ;
- clips en acier anti-corrosion.

IV. FINANCEMENT

Les travaux, objet du présent Avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt, sont financés par le Budget du Fonds de Développement des Filières Cacao et Café (FODECC) au titre de l'exercice 2024, sur la ligne d'imputation budgétaire n° 2024 15 1 214 00 10 22 22 01.

V. ALLOTISSEMENT

Les travaux, objet du présent Avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt, sont en un (01) lot unique.

VI. PARTICIPATION ET ORIGINE

La participation au présent Avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt est ouverte à égalité de conditions aux entreprises de droit camerounais ayant une expérience avérée dans la réalisation de ce type de travaux.

VII. DOSSIER DE CANDIDATURE

Au risque de voir son offre disqualifiée, le candidat est tenu de présenter de la façon la plus claire et détaillée, les éléments ci-après, qui doivent être obligatoirement communiqués, et feront l'objet d'une vérification. Il s'agit :

1. Enveloppe A : DOSSIER ADMINISTRATIF

L'enveloppe « A » comprendra les documents administratifs suivants (originaux ou copies certifiées conformes) :



- a. une lettre de motivation dûment signée précisant que le candidat a l'intention de soumissionner à l'Appel d'Offres National Restraint s'il est présélectionné ;
- b. l'accord de groupement, le cas échéant ;
- c. une Attestation de non-faillite délivrée par le Greffe du Tribunal du lieu du siège du candidat ;
- d. une Attestation de non-redevance en cours de validité ;
- e. une Attestation de domiciliation bancaire délivrée par une banque ou une structure de microfinance agréée par le Ministre en charge des Finances ;
- f. une Attestation de la CNPS;
- g. une Attestation d'immatriculation ;
- h. l'original de l'Attestation de non-exclusion des Marchés publics délivrée par l'ARMP ;
- i. une Attestation de localisation timbrée ;
- j. un Plan de localisation ;
- k. l'autorisation de vérification des références dûment signée.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, et devront obligatoirement être dater de moins de trois (03) mois à la date initiale de remise des dossiers.

En cas de groupement des candidats, chaque membre du groupement produira chacune des pièces administratives énumérées ci-dessus, à l'exception des Pièces a et c.

NB : Il est à préciser que l'absence ou la non-validité de l'une des pièces ci-dessus entraînera l'élimination du candidat.

2. Enveloppe B : DOSSIER TECHNIQUE

Le dossier technique du candidat devra comprendre :

a- Les références

Le Cabinet fournira au moins deux (02) références durant les deux (02) dernières années en prenant soin d'indiquer :

- le nom du Maître d'Ouvrage, justifiées avec la première et la dernière page du Contrat/Marché/Lettre Commande/Bon de Commande Administratif et le Procès-verbal de réception ou attestation de service fait délivré par un organe de la filière cacao, un organisme international ou une structure du secteur public ou privé;
- le lieu d'exécution du projet ;
- le certificat de bonne fin délivrée;
- le procès-verbal de réception des prestations.

b- Les ressources humaines:

Le candidat devra disposer d'un personnel-clé doit posséder au minimum l'expérience suivante :

- **un (01) Technicien Supérieur en Menuiserie Bois :** être diplômés de formation (BTS), ayant au moins cinq (5) ans d'expérience dans le domaine le menuiserie en bois et trois (3) ans d'expérience dans la fourniture des équipements de fermentation, de séchage et de contrôle qualité du cacao, commandée par le Gouvernement, un organisme international ou un organe de la filière cacao;
- **d'un (01) Technicien en Menuiserie Bois:** diplômé de formation (minimum Brevet de Technicien), ayant au moins trois (3) ans d'expérience dans le domaine le menuiserie en bois et deux (2) ans d'expérience dans la fourniture des équipements de fermentation, de séchage et de contrôle



qualité du cacao, commandée par le Gouvernement, un organisme international ou un organe de la filière cacao.

A cet effet, il veillera à fournir pour chaque personnel proposé :

- 01 Curriculum Vitae signé et daté ;
- 01 copie certifiée conforme du dernier diplôme ;
- 01 Attestation de disponibilité.

c- Les moyens logistiques, techniques et matériels

Chaque candidat devra justifier de la propriété ou d'un contrat de location des moyens logistiques, techniques et matériels nécessaires pour la mission. A cet effet, il dressera une liste indiquant les moyens qui seront utilisés comme suit :

- véhicule (photocopies certifiées par les autorités compétentes des cartes grises ou des factures) ou un contrat de location ;
- appareils nécessaires pour l'exécution de la mission ;

d- L'autorisation de vérification des déclarations

Cette autorisation dûment signée du Directeur Général de l'entreprise ou le mandataire devra permettre au Maître d'Ouvrage de procéder à toutes les vérifications jugées nécessaires à l'effet de s'assurer de l'existence et l'état du matériel annoncé dans le dossier de candidature et de l'exactitude des informations relatives aux références présentées auprès du Maître d'Ouvrage concerné.

e- Le descriptif de la méthodologie et du plan des travaux pour accomplir la mission.

VII. REMISE DES OFFRES

Les dossiers de candidatures rédigés en Français ou en Anglais, et en six (06) exemplaires dont un (01) original et cinq (05) copies marquées comme telles, seront remis, sous plis fermé et scellé, au **SERVICE DU SOUTIEN AUX EXPORTATIONS, MINISTÈRE DU COMMERCE** (Immeuble Rose, Porte R48), le 21 JUIN 2024 à 14 heures précises au plus tard, heures locales avec la mention :

AVIS DE SOLICITATION À MANIFESTATION D'INTÉRÊT N° 03/ASMI/MINCOMMERCE/DU 21 JUIN 2024

RELATIF À LA SÉLECTION DES ENTREPRISES SPECIALISÉES EN MENUISERIE BOIS POUR L'ACQUISITION ET L'INSTALLATION DES EQUIPEMENTS DE FERMENTATION, DE SECHAGE ET DE CONTRÔLE QUALITÉ POUR LE CENTRE D'EXCELLENCE DE TRAITEMENT POST-RECOLTE DU CACAO FIN DE TIKO.

« A N'OUVRIR QU'EN COMMISSION »

IX. CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES

1. Critères éliminatoires

Il s'agit notamment de :

- dossier incomplet ou non-conforme aux prescriptions du présent Avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt ;
- fausse déclaration ou pièces falsifiées ;
- dossiers administratif et technique non-conformes aux spécifications du Point VII du présent Avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt.

2. Critères essentiels

Les critères essentiels à la qualification des candidats porteront sur les points ci-après :

N°	CRITERES D'EVALUATION	POINTS
01	Présentation du dossier de candidature	05
02	Référence de l'Entreprise	10
03	Avoir exécuté une prestation similaire dans les secteurs public ou privé au cours des deux (02) dernières années.	30



04	Moyens humains à mobiliser (Qualification et compétence du personnel-clé pour la mission)	25
05	Moyens matériel et logistique à mobiliser	15
06	Plan de travail assorti d'un chronogramme d'activités intégrant toutes les étapes de la mission	15
TOTAL		100

X. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Les Renseignements complémentaires sur le présent Avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt (ASMI) peuvent être obtenus tous les jours et heures ouvrables auprès du **SERVICE DU SOUTIEN AUX EXPORTATIONS, MINISTÈRE DU COMMERCE (Immeuble Rose), Porte R48, Tél 674 57 52 12 / 694 16 31 55.**

XI. PUBLICATIONS DES RÉSULTATS

Après analyse des dossiers, les résultats seront notifiés à tous les candidats. Les candidats retenus seront consultés pour l'Appel d'Offres National Restreint relatif à la réalisation des prestations susmentionnées, conformément aux dispositions de l'article 76 du Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics au Cameroun.-

Yaoundé le, 07 JUIN 2024

Copies :

- MINMAP;
- ARMP;
- CIPM/MINCOMMERCE;
- CHRONO;
- AFFICHAGES;
- ARCHIVES.

